

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 25 novembre 2016 – n°46

■ L'ASSEMBLÉE ADOPTE LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Après des semaines de discussion budgétaire, j'ai voté avec une majorité de parlementaires mardi 22 novembre le projet de loi de finances pour 2017, un budget résolument orienté vers l'emploi.

À cet égard, les députés de la majorité ont contribué à obtenir plusieurs avancées pendant les débats :

- **5 000 aides au poste en plus pour l'insertion par l'activité économique (IAE).** L'IAE permet à 130 000 personnes en voie d'exclusion d'être employées, accompagnées et formées. Après une réforme réussie du financement en 2014, nous accompagnons le développement du secteur en ouvrant 5 000 postes supplémentaires en 2017.
- **1 000 aides aux postes supplémentaires dans les entreprises adaptées.** Depuis 2012, le budget dédié aux entreprises adaptées a augmenté d'environ 24%, soit 3 000 nouvelles aides au poste, de 2012 à 2016. Pour 2017, majoration de crédits de l'aide aux postes pour les entreprises adaptées de 7,5 millions d'euros pour pouvoir ouvrir 500 postes supplémentaires + 500 postes via les dispositifs d'emplois aidés.
- **2 millions d'euros en plus pour la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).** L'aide au conseil GPEC est particulièrement mobilisée pour renforcer les moyens d'entreprises qui ne disposent pas de moyens en interne (DRH, expert-comptable) et qui ne sont pas en capacité de construire une ingénierie en matière de ressources humaines.
- **La création des référents justice dans les Missions locales.** 1,125 million d'euros pour mettre en place les référents justice pour accompagner les jeunes détenus et éviter les sorties « sèches ».
- **Plus de contrats à impact social pour accompagner des projets innovants.** Les contrats à impact social permettent de mener des programmes innovants, de prévention sociale, pour apporter des réponses nouvelles à des défis tels que l'exclusion, les addictions ou bien encore la dépendance.

■ ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONGÉ PROCHE AIDANT AU 1^{er} JANVIER 2017

Le décret portant sur la création du congé proche aidant a été publié samedi 19 novembre. Il entrera ainsi en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le rôle des proches aidants est désormais reconnu dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de nouveaux droits leur ont été octroyés.

Tout en maintenant l'insertion professionnelle du salarié aidant, ce congé permet aux proches de consacrer du temps à l'aide d'une personne en perte d'autonomie.

En transformant le congé de soutien familial en congé de proche aidant, cette mesure élargit les bénéficiaires de ce type de congé aux aidants sans lien de parenté avec la personne qu'ils aident et aux aidants de personnes accueillies en établissement.

Il instaure également la possibilité, pour le salarié, de transformer ce congé en période d'activité à temps partiel et assouplit ses modalités d'utilisation en permettant son fractionnement.

Il s'agit d'une avancée sociale majeure pour les conjoints, les enfants, les membres de la famille, ou les amis d'une personne en perte d'autonomie. Ce congé favorise une conciliation souple des temps d'aide et des temps de travail, au bénéfice des proches.

Cette nouvelle mesure vient compléter les actions mises en place depuis 2012 en faveur des proches aidants, qu'il s'agisse du « droit au répit » ou de la revalorisation ponctuelle de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Chiffre clé : 8,3 millions de personnes en France (membre de la famille, ami, conjoint,...) soutiennent et accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie.

■ LES BONS CHIFFRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

Plus de 3,7 millions de foyers ont déjà bénéficié de la prime d'activité depuis janvier 2016, pour un montant moyen de 165 €/mois.

Les 18-24 ans, qui ont droit à ce complément de revenu d'activité eux aussi, ont répondu présents : ils sont 500 000 bénéficiaires, au lieu des 200 000 attendus.

Le taux de recours a atteint cet été 60% de la population visée, et il pourrait être de 70% dès 2017 – l'étude d'impact du dispositif fixait le taux de recours prévisionnel à 50%.

Aussi pour 2016, la prime d'activité bénéficiera d'une rallonge budgétaire de 400 millions d'euros, soit 10 % de l'enveloppe globale. Grâce à cette demande accrue, « *le taux de pauvreté devrait continuer à diminuer* », selon la Secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre l'exclusion Ségolène Neuville.

Le taux de pauvreté a été stabilisé en 2013, alors qu'il connaissait une augmentation constante depuis le début des années 2000, accrue depuis 2008.

À périmètre constant, le budget dévolu à la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances, qui s'établit à 17,84 milliards d'euros pour 2017, connaît une augmentation de 4%, qui résulte notamment du succès de la prime d'activité. L'an prochain, une enveloppe de 4,34 milliards d'euros est prévue pour la prime d'activité.

■ PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le gouvernement a lancé ce mercredi 23 novembre un 5^e plan de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Il prend le relais du précédent plan décliné de 2014 à 2016 pour continuer et accentuer l'action, car le nombre de victimes demeure encore trop élevé.

Ce sont plus de 125 millions d'euros qui seront ainsi engagés sur 3 ans (2017-2019). 3 objectifs sont recherchés :

- Sécuriser et renforcer les dispositifs existants qui ont prouvé leur efficacité ;
- Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants ;
- Attaquer le problème des violences à sa racine par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol.

Les violences faites aux femmes sont économiques, physiques, morales, ou sexuelles. Il s'agit de toutes les nommer et de les combattre avec force et détermination. C'est la volonté du gouvernement et de sa majorité depuis 2012.

Chiffres clés : 223 000 femmes victimes de violences conjugales et 84 000 victimes de viol ou de tentative de viol par an. En 2015, 122 femmes sont décédées sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon.

■ COLLOQUE « JE TRAVAILLE DONC JE SUIS » - MARDI 15 NOVEMBRE À CROLLES



Mardi dernier, l'association Solid'Action organisait un colloque sur le thème "Je travaille donc je suis".

Des tables rondes et des ateliers se sont succédés tout au long de cette fructueuse journée avec la participation de représentants d'associations d'insertion, de formateurs, d'économistes et d'entrepreneurs sociaux.

Il s'agissait de mener une réflexion générale sur l'évolution du monde du travail et son impact sur les personnes peu ou pas qualifiées : dans une société sans travail du fait de la mondialisation, de la robotisation et de la gestion



informatique des tâches, quelle place reste-t-il pour les personnes sans qualification? Les associations présentes ont témoigné de leurs expérimentations dans ce domaine.

Avec mon collègue Laurent Grandguillaume, député de Côte-d'Or, venu spécialement à ma demande nous avons présenté la proposition de loi "Zéro chômeur longue durée" dont nous sommes porteurs (cf. lettre n°44 pour une présentation dans le détail de cette loi)

et participé aux échanges.

■ 24^e FOIRE AUX VINS ET PRODUITS DU TERROIR – SAMEDI 19 NOVEMBRE À SAINT GEOIRE EN VALDAINE



À l'invitation de Gérard Louvat, président de l'Union Sportive de Saint Geoire en Valdaine, j'ai participé à l'inauguration du 24^e salon des vins et produits du terroir, en présence du maire Michel Cudet, de Jean-Paul Bret, président du Pays Voironnais et d'André Gillet, conseiller départemental de l'Isère.



Cette manifestation, la plus importante de la saison pour le club, a été une belle réussite grâce à une affluence record et un choix d'exposants de qualité, proposant pour la majorité du vin mais également d'autres produits (rhum, charcuteries, fromages, huiles, etc.).

Un grand coup de chapeau aux licenciés, parents et bénévoles dont l'investissement est pour beaucoup dans le bon déroulement de ce salon.

■ CROSS DE SAINT-EGRÈVE – DIMANCHE 20 NOVEMBRE À SAINT-ÉGRÈVE



Le soleil était au rendez-vous du 23^e Cross de la Ville, dimanche au parc de Fiancey.

Cette édition a battu un record de participants avec 810 athlètes, licenciés, non-licenciés, familles et pratiquants du sport adapté qui ont couru, selon leur âge, dans les catégories mini-poussin(e)s, poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes, cadettes, juniors, femmes,



hommes.

Avec 13 courses échelonnées tout au long de la journée, ce fut une belle manifestation organisée par la section "athlétisme" de l'Union sportive de Saint-Égrève (USSE) et la Ville de Saint-Égrève que je remercie de leur invitation.

PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr